



Eolien offshore: un surcoût de 654M d'euros

Le Figaro - 31 juillet 2014

Les deux parcs éolien offshore attribués en mai au consortium mené par GDF Suez en Vendée et en Seine-Maritime entraîneront un surcoût pour les consommateurs de 654 millions d'euros par an, selon le régulateur de l'énergie.

Ces deux parcs, au large de Noirmoutier et de l'île d'Yeu ainsi qu'au Tréport, auront une puissance combinée de 1.000 mégawatts (MW) et doivent permettre de produire 3,9 térawatt-heures par an, a indiqué la Commission de régulation de l'énergie (CRE) une délibération datant du 24 avril et publiée au Journal officiel aujourd'hui.

Selon la CRE, les charges liées à ces deux projets éoliens représentent "un surcoût annuel de 167 euros par MWh produit", qui sera effectif à partir de 2022, date à laquelle les parcs doivent être mis en service.

Ce surcoût s'exercera via la CSPE (Contribution au service public de l'électricité), une taxe payée par le consommateur sur sa facture d'électricité et instaurée pour financer des missions de service public, comme le développement des énergies renouvelables, dont EDF est obligé de racheter l'électricité qu'elles produisent.